



La liberté ou la mort

Isabelle Laboulais

► To cite this version:

| Isabelle Laboulais. La liberté ou la mort. Dictionnaire historique de la liberté, 2016. hal-02932801

HAL Id: hal-02932801

<https://hal.science/hal-02932801>

Submitted on 7 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« La liberté ou la mort »

Au cours de l'été 1792, les pétitions et les adresses rédigées par plusieurs sections parisiennes ont recours à cette expression pour montrer leur détermination devant les menaces qui pèsent sur la Révolution. La pétition que les citoyens de la section des Quatre-Nations adressent à l'assemblée nationale, le 16 juillet 1792, en témoigne : « Le peuple attend le complément de votre déclaration : investis de sa force et de toute sa puissance, qu'attendez-vous ? Sauvez la patrie, ou dites-lui donc de se sauver elle-même. Les hommes du 14 juillet sont prêts. La Liberté ou la mort. Aux armes, citoyens : la patrie ne doit être qu'une fois en danger. ». En 1792, « La liberté ou la mort » renvoie donc à la mobilisation patriotique.

Les législateurs reprennent d'ailleurs cette formule au cours de la nuit du 10 août, au moment où l'assaut est donné aux Tuileries. Ils décrètent en effet que tous resteront en son sein pour « sauver la patrie ou périr par elle », puis ils prêtent le serment suivant : « je jure de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à mon poste ». Il s'agit donc de vaincre la tyrannie ou de mourir pour la liberté, c'est-à-dire de défendre la Révolution au prix de sa propre vie. Au cours des premières années de la République, cette devise est reprise sur des frontispices, sur des papiers à en-tête, sur les drapeaux des volontaires qui défendent la patrie en danger. La gouache de Lesueur intitulée « le cri français » prête d'ailleurs cette devise aux sans-culottes, aux gardes nationaux et aux volontaires prêts à partir combattre pour défendre la Révolution.

Le tableau néo-classique que Jean-Baptiste Regnault exposé d'abord au salon de 1795 donne une lecture plus froide de cette devise. On voit, de part et d'autre du génie de la France, la mort à gauche et la République à droite, dotée de ses attributs (l'équerre de l'égalité, le bonnet phrygien, le faisceau et le serpent de l'éternité). Deux versions de ce tableau furent exposées au salon de l'an IV, Regnault offrit la plus grande à la Nation. Elle orna la salle du Conseil des Cinq-Cents entre 1799 et 1805. Il n'est plus question ici de mobilisation patriotique. La rhétorique thermidorienne a aseptisé cette formule, voire l'a détourné de sa signification première pour l'associer à la Terreur et lui donner une portée comminatoire.

Références :

Michel Vovelle, *La Révolution française. Images et récits 1789-1799*, Paris, Messidor, 1986.
Sophie Wahnich, *La liberté ou la mort, essai sur la Terreur et le terrorisme*, Paris, La Fabrique, 2003.

Isabelle Laboulais
(2580 caractères)